

LOGEMENT & FAMILLE

LA REVUE
D'INFORMATION
DE LA

CNL

N°344 - 3€
février 2026

A photograph of a young Black woman with curly hair, wearing a grey sweater, sitting and holding a baby. She is feeding the baby with a clear plastic bottle containing milk. The baby is lying back, looking up at the camera. The background is a blurred indoor setting, likely a living room.

**EAU ET LAITS INFANTILES
CONTAMINÉS : LA SPIRALE
DES SCANDALES SANITAIRES**

CRISE POLITIQUE, CRISE DU LOGEMENT

GEL DES LOYERS !

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX!

la
cni
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

**SIGNEZ
LA PÉTITION !**



<https://lnk.es/LaCNI>





LOGEMENT ET FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement

8 rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
Courriel : cni@lacnl.com

Rédaction en chef
Marie-Pierre VIEU
mariepierre.vieu@lacnl.com

Ont collaboré à ce numéro
Oualid Akkari, Taran Coutarel,
Léa Rivière, Gabriel Mouchès, Philippe Teste,
Marie-Pierre Vieu

Direction artistique
Sébastien Bergerat
Iconographie
Sébastien Bergerat / Midjourney

Impression
Imprimerie Berger Levraut Toul

Partenariat
Catherine Colleu
catherine.colleu@lacnl.com

Abonnement
Catherine COLLEU
catherine.colleu@lacnl.com
Abonnement annuel : 30,00 euros
Adhèrent : 15,00 euros
CCP 43101 E PARIS

Directeur de la publication
Eddie JACQUEMART

ISSN : 0753-1419
Commission paritaire
de presse n° 0624 G 80010



CNL Confédération Nationale du Logement

Confédération Nationale du Logement

@La_CNL

@CNLogement

@cnlogement

confederationnationaledulogement.fr

4

ON EN A PARLÉ

5

ÉDITO

OUALID AKKARI

6

BRÈVES

8

DOSSIER

**LAIT, EAU CONTAMINÉE : QUAND LES CONTRÔLES
DISPARAISSENT, LES SCANDALES SE MULTIPLIENT**

16

VOS QUESTIONS

17

ACTU

- LA LOI DUPLOMB 2 ET LA RÉINTRODUCTION DES PESTICIDES : POURQUOI ÇA MOBILISE PARTOUT EN FRANCE
- « LA SITUATION DU LOGEMENT EST UNE VÉRITABLE BOMBE SOCIALE QU'IL FAUT TRAITER EN URGENCE »

20

LOGEMENT

- LOGEMENT EN EUROPE : DES ANNONCES POLITIQUES À L'ÉPREUVE DU MARCHÉ
- REQUISITION DES LOGEMENTS VACANTS : UNE URGENCE ABSOLUE

22

CULTURE

- LES SÉRIES : MIROIR DE NOS SOCIÉTÉS ET LANCEURS D'ALERTE
- SÉRIES, TÉLÉFILMS ET PLATEFORMES : L'ÉTAT DES LIEUX DE LA FICTION EN 2025



ON EN A PARLÉ

Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse

L'ALLOCATION SOCIALE UNIQUE SERA VOTÉE AU PRINTEMPS

Elle vise à fusionner plusieurs prestations sociales (RSA, prime d'activité, APL) représentant environ 40 Md€ par an, en un seul dispositif. Elle sera présentée en Conseil des ministres avant les élections municipales de mars 2026. L'objectif est de « faire sortir 700 000 personnes de la pauvreté à horizon 2030 », par une baisse de près d'un point du taux de pauvreté. Selon le ministre, le projet de loi ne prévoit pas de plafonnement de cette allocation unique (contrairement à la demande effectuée par Laurent Wauquiez, président du groupe Droite Républicaine à l'Assemblée nationale d'un plafonnement à 70 % du SMIC), mais inscrira un principe : à composition égale, un foyer qui travaille doit gagner plus qu'un foyer qui ne vit que d'aides sociales. (...) On garantira, dans toutes les situations, un écart entre les aides sociales et les revenus de travail.

news tonk
cities

POLITIS ÉPINGLE LES MAUVAIS ÉLÈVES DE LA LOI SRU

L'hebdomadaire nous offre un tableau pittoresque de la team des fraudeurs du logement social qui préfèrent payer des amendes que construire des HLM et faire vivre le mélange social. And the winner is... Christian Estrosi, le roi du mépris de "classe" au pays des palmiers.



Politis
DÉFRICHER LES IDÉES / NOURRIR LES COMBATS

JUSQU'OU LA PERTE DE CONFIANCE DANS LA POLITIQUE PEUT-ELLE ALLER ?

La descente dans la défiance atteint un niveau proche du point de non-retour. L'heure n'est plus à s'interroger sur des réformes procédurales, scrutin à la proportionnelle ou cumul des mandats, qui viendraient réenchanter le rapport à la politique. Lorsque seuls 22 % des enquêtés français de la 17e vague du baromètre réalisée par OpinionWay pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) disent qu'ils ont confiance dans la politique (45 % en Allemagne, 44 % au Royaume-Uni et 40 % en Italie) et 23 % disent que la démocratie fonctionne bien dans le pays, c'est un état d'anomie politique qui s'installe. Cet affaïssement des fondements de la légitimité démocratique interroge sérieusement notre capacité à nous projeter dans un avenir démocratique partagé et ouvre la voie aux scénarios les plus préoccupants pour 2027.

Le Monde

LE « FLICAGE DES CHÔMEURS » S'AMPLIFIE

Le Sénat a en effet adopté en novembre dernier un projet de loi contre la fraude sociale et fiscale qui instaure de nouveaux moyens de détection des fraudes, ainsi que des sanctions et obligations renforcées pour les entreprises et les bénéficiaires d'allocations. Dans ce texte, l'autorisation est donnée à France Travail de détecter le lieu de résidence des chômeurs via les relevés téléphoniques. Il sera examiné par l'Assemblée nationale du 24 au 27 février.

Jean-Pierre Farandou espère « à terme rattraper jusqu'à trois milliards d'euros, et peut-être un milliard d'euros dès cette année » grâce à ce projet de loi. Une fois de plus, la fraude sociale revient comme un totem alors qu'elle ne représente que 1,5 milliard d'euros et que le non-recours au RSA fait par exemple économiser plus de 3 milliards d'euros à l'État chaque année. En France, la fraude fiscale est estimée entre 80 et 100 milliards d'euros.



EDITO OUALID AKKARI

Secrétaire confédéral de la CNL



«
**L'État ne peut
agir seul.
Les villes
jouent un rôle
déterminant
pour appliquer
pleinement
l'encadrement
des loyers,
supprimer « le
complément
de loyer »,
défendre le
service public
du logement. »**

Se loger dignement devrait être une évidence. C'est devenu une épreuve. Pour des millions de ménages, payer son loyer signifie rogner sur l'alimentation, différer des soins, renoncer aux vacances. La crise du logement ne menace plus : elle structure désormais le quotidien. Et au lieu d'un sursaut collectif, le budget 2026, adopté grâce à l'article 49.3, choisit l'austérité et fait peser l'effort sur celles et ceux qui ont déjà le moins.

Le gel des aides personnelles au logement (APL, ALS, ALF), la remise en cause de leur indexation sur l'inflation, la suppression des APL pour les étudiants étrangers, ne sont pas des mesures techniques : elles traduisent une orientation politique assumée.

Dans un pays où les loyers augmentent plus vite que les revenus, où la demande de logements sociaux atteint des niveaux historiques, ces choix aggravent la crise en transférant une charge devenue insupportable vers les ménages les plus vulnérables.

Nous le redisons : sans intervention massive de l'État dans l'aide à la pierre, sans suppression de la RLS, il n'y aura pas de sortie de crise. Il faut une construction massive des logements sociaux publics, réhabiliter le parc existant, engager la rénovation énergétique sans l'application de la « troisième ligne » donc sans augmentation des loyers, et la mise en place d'une sécurité sociale du logement afin d'en finir avec la marchandisation du secteur. Ne cédon pas aux faux-semblants : les logements dits « à loyers abordables » ne sont pas des logements sociaux et ne doivent pas contourner la loi SRU.

Mais l'État ne peut agir seul. Les villes jouent un rôle déterminant. Elles peuvent appliquer pleinement l'encadrement des loyers, supprimer « le complément de loyer », défendre le service public du logement.

À l'approche des municipales, la CNL entend prendre toute sa place dans ce débat. Nous lançons une campagne d'éducation populaire ainsi qu'un scoring des politiques locales du logement, afin de permettre aux habitant·es

d'évaluer le bilan des élu·es sortant·es, de juger l'engagement des candidat·es et de comparer les programmes. Faites le test vous-mêmes en scannant le QR code présent dans ce numéro.

Un questionnaire sera également adressé aux maires, relayé par les nos fédérations CNL, en ciblant prioritairement les grandes villes. Les réponses seront rendues publiques sur notre site et dans la presse locale, assorties d'une note : transparence et mise en lumière des politiques menées.

Nous ne pouvons ignorer non plus l'actualité sanitaire à laquelle nous consacrons ce dossier de février. Le scandale du lait infantile rappelle une vérité simple : lorsque les contrôles publics s'affaiblissent, les crises éclatent. Nous refusons que le marché décide seul de ce que nous donnons à nos enfants. Nous exigeons des contrôles indépendants, des moyens renforcés et une transparence totale. Et nous nous insurgeons contre la liquidation de l'Institut National de la Consommation (INC) et son magazine « 60 millions de consommateurs », outil important d'information des consommateurs et un contre-pouvoir utile face aux pratiques commerciales abusives.

Toutes ces batailles rendent la CNL plus utile que jamais. Elles préparent aussi les élections des représentants des locataires au sein des conseils d'administration et de surveillances des bailleurs sociaux entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026, moment clé pour défendre nos droits.

Le droit au logement, le droit à une eau de qualité et abordable et à une alimentation saine : ne peuvent pas être abandonnés aux logiques du marché et de la spéculation.

Chaque adhésion, chaque amicale renforcée, chaque mobilisation compte pour que la CNL soit plus forte, plus écoutée et plus proche des habitant·es, des locataires et des consommateur·ices. La CNL doit être un moteur pour une mobilisation massive dans les débats parlementaires, dans les médias, dans la rue et auprès des citoyens. ●



SEINE SAINT DENIS (93) **BAGNOLET. L'AMICALE SADI CARNOT SE MOBILISE POUR UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

L'amicale des locataires Sadi Carnot et la section CNL de Bagnolet se mobilisent pour obtenir du bailleur Est Ensemble Habitat une réhabilitation énergétique. Les locataires sont pris à la gorge par les augmentations des prix de l'énergie ainsi que les déperditions de chaleur en hiver et l'absence de fraîcheur en été. Cette situation n'a que trop duré et ils demandent que le bailleur social prenne en compte les attentes des habitantes. ●



**LA BATAILLE DES AMICALES CHEZ CLESENCE RECOMPENSEE :
LES LOCATAIRES ENFIN REMBOURSES !**

CLESENCE, filiale d'Action Logement, est un bailleur dont le siège est situé à Saint Quentin dans la l'Aisne. Il est propriétaire en Seine-Saint-Denis de 1 000 logements. Les locataires se sentaient abandonnés depuis quelques années : pas de réponse à leurs courriers, manque d'entretien, chauffage défaillant, manque d'effectifs, des retards dans les régularisations des charges locatives.

Ce bailleur ne voulait pas fournir les justificatifs.

La direction territoriale a été défaillante. Les locataires ont décidé de s'organiser avec la CNL qui est intervenue auprès de la direction générale en provoquant des réunions à l'antenne territoriale de Roissy en France, ainsi qu'à Compiègne.

Enfin la persévérance a payé : la nomination d'un nouveau directeur, d'une nouvelle équipe et l'ouverture de négociations ont permis que CLESENCE s'engage à entendre les représentants des amicales de locataires.

La seconde victoire, c'est la régularisation des charges 2023 et 2024 ou certains locataires sont remboursés l'équivalent de 3 à 4 loyers en fonction du type de logement sur le site du 132-138 Casanova à Saint Denis.

A titre d'exemple cela représente en moyenne :

Pour un F2 : 2 000 €	pour les années 2023 et 2024
Pour un F3 : 2 700 €	pour les années 2023 et 2024
Pour un F4 : 3 000 €	pour les années 2023 et 2024

La lutte paye à condition de s'organiser et l'expérience de la CNL 93 compte !
D'autres amicales devraient également être concernées prochainement !



CLÉSENCE : LES LOCATAIRES ENFIN REMBOURSÉS !

Après plusieurs mois de luttés les premières victoires des amicales CNL de Seine-Saint-Denis organisées chez le bailleur social Clésence commencent à arriver !

La détermination sans faille de nos représentants comme Maryse Rimbault pour l'amicale 132-138 Danielle Casanova à Saint-Denis apporte des résultats concrets pour les locataires ! ●

VAL DE MARNE (94) **SAINT-MAUR-DES- FOSSÉS : LA CNL DU VAL-DE- MARNE DÉNONCE LA COMPLAISANCE DE L'ÉTAT ENVERS LES MAIRES VOYOUS**

La CNL du Val-de-Marne ne décolère pas. À l'issue de sa visite à Saint-Maur-des-Fossés, le ministre de la Ville et du Logement a annoncé la réduction de moitié des pénalités financières et la restitution de droits d'urbanisme à cette commune qui ne respecte pas la loi SRU, avec seulement 11,5 % de logements sociaux là où 25 % sont exigés.

« Si Saint-Maur-des-Fossés paie aujourd'hui 6,5 millions d'euros d'amende, c'est parce qu'elle refuse depuis des années de construire les logements sociaux nécessaires à sa population. Cette pénalité est la conséquence directe d'une politique locale volontairement hostile à la mixité sociale », écrit la CNL, qui considère la décision de Vincent Jeanbrun comme une véritable provocation à l'égard des 110 000 familles qui attendent un logement social dans le département. Pour l'association, ce choix affaiblit la loi et pénalise les communes exemplaires tout en encourageant celles qui bafouent leurs obligations. La CNL rappelle que le droit au logement n'est pas négociable. Elle exige le maintien des sanctions tant que la loi n'est pas respectée, un contrôle renforcé de l'État et un plan contraignant de construction de logements sociaux à Saint-Maur-des-Fossés. La mixité sociale ne peut pas rester un vœu pieux : elle doit devenir une obligation. ●

« En 2022, des élections ont eu lieu, et ont élu 12 administrateurs trices d'organisations différentes. Avec la fusion, ils ne seront plus que 3. Aucun respect des résultats des votes. C'est un vrai déni de démocratie. »

La fusion, c'est éliminer les lieux de décisions des locataires, se débarrasser des décisions qui ont été prises ces dernières années pour redistribuer plus de dividendes à la SNCF.

Suite à une demande de rendez-vous, la CNL avec les élus, a été reçue par le directeur général.

Nous avons avancé nos craintes vis-à-vis du service rendu aux locataires, en lui exposant les difficultés de gestion au quotidien. Les 4 filiales rencontrées concernaient entre autres le suivi des « incidents de logement », le traitement des plaintes, des demandes....

Nous lui avons demandé :

- la mise en place d'un mécanisme afin de procéder à une étude complète sur l'avenir du groupe ICF Habitat.
- la mise en place de groupes de travail par agence, par filiale, puis au niveau du groupe, pour étudier ensemble la mise en place d'instances représentatives à tous les niveaux du local jusqu'au national.

La CNL rejette tout le respect de la démocratie, c'est à dire le respect du vote des locataires de 2022 qui ont élu leurs représentants qui doivent tenir leur mandat qui s'achève en décembre 2025.

Nous sommes fiers à un refus catégorique de la part du directeur général d'ICF, qui nous rappelle à chaque fois, qu'il est au service de l'entreprise SNCF.

Les administrateurs CNL, appellent l'ensemble des locataires de tous les ICF Habitat à se réunir avec leurs services, à débattre du projet de fusion, à réfléchir et faire force de propositions pour une organisation tenant compte des problématiques de tous les territoires - avec des représentants à tous les niveaux, ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires pour fonctionner.

Les administrateurs sont disponibles pour participer avec vous à cette réflexion, et jusqu'à la fin de leur mandat, se feront vos porte-paroles. N'hésitez pas à les solliciter.

Tous ensemble agissons et espérons d'être mieux représentés dans l'immédiat par nos élus locaux nationaux et européens l'exercice du mandat des administrateurs se poursuivra jusqu'aux élections de décembre 2025.

Les administrateurs trices CNL :

Benoît LEGRAND de Paris (PS) - ICF La Sablière
Jacques AUFFEVE de Versailles (PS) - ICF Sud-Est Médit.
Jean Pierre STAELENS de Lomme (PS) - ICF Nord-Est

Rejoignez-nous au plus près de chez vous, à la Fédération CNL de proximité ou l'association de proximité avec le QR code ci-dessous.

PLUS NOMBREUX PLUS FORTS POUR SE DÉFENDRE



LES ÉLUS D'ICF HABITAT S'ADRESSE AUX LOCATAIRES POUR DÉNONCER LE PROJET DE FUSION EN COURS

« Le directeur général d'ICF et la direction de la CNL ont concocté un projet visant à fusionner les quatre filiales d'ICF en une seule, à compter du 1^{er} avril 2026. L'objectif annoncé est de mutualiser les moyens financiers afin d'accroître le développement en zones tendues, notamment en Île-de-France, par la construction de 5 000 logements supplémentaires », écrivent les élus CNL, en ajoutant qu'ils ne peuvent que se féliciter de ces nouveaux logements.

En revanche, ces mêmes élus refusent que, pour pallier le manque de fonds de la filiale La Sablière, le bailleur mutualise les ressources des autres filiales au détriment des rénovations, réhabilitations et de l'entretien nécessaires du patrimoine existant.

Dans un quatre-pages destiné aux locataires de tout le parc locatif social d'ICF Habitat (SNCF) implanté dans 800 communes et agglomérations, les quatre administrateurs CNL élus des locataires alertent ceux-ci de l'incidence de la fusion de ces 4 filiales en un seul organisme au 1^{er} avril prochain - Benoît Legrand (CS ICF La Sablière), Jacques Auffeves (CS ICF Sud-Est Méditerranée), Jean-Pierre Staelens (CA ICF Nord-Est) et Dolorès Canezin (CA ICF Atlantique) - rappellent : « C'est tout de même de l'argent de nos loyers qu'il s'agit. Plutôt que de déshabiller une structure pour en réhabiliter une autre, la SNCF ferait mieux de puiser dans les 1,6 milliard d'euros de profits réalisés en 2024 afin de financer le logement de ses agents et de leurs familles. »

Le document est doté d'un QR code permettant de rejoindre la fédération CNL la plus proche de chez soi et de renforcer la chaîne de solidarité locataire. ●

LA CNL CHATENAY MALABRY ET LE COLLECTIF STOP DÉMOLITION S'INVITENT DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mardi 10 février avait lieu devant l'Assemblée nationale un rassemblement pour l'application et l'amélioration de la loi réquisition. « Aujourd'hui on dénombre 3 millions de logements vacants dont 1,35 millions depuis plus de deux ans dans le parc privé. Dans le même temps il y a toujours plus de sans-abris et d'expulsions locataires. Où est la justice sociale » entend-on dans le cortège près du métro Invalides. Parmi les manifestants, la CNL Chatenay est aux avant-postes, venue défendre la cité-jardin la Butte Rouge touchée par un projet de démolition et rénovation contre lequel les locataires sont mobilisés. ●

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026
LES MAIRES
FACE À LA CRISE DU LOGEMENT

Construction de logements sociaux de qualité et répartition dans toute la ville

Rénovation des pieds d'immeubles ou zones collectives intergénérationnelles

Permis de louer contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil

Rendement des loyers et des prix de louer

Lutte contre les passereaux thermiques

Rendement des logements sociaux type « Archule »

Régulation des logements vacants

VOS CANDIDATES SONT-ILS À LA HAUTEUR ?

POUR LE SAVOIR, CALCULEZ LEUR « SCORE LOGEMENT »



ÇA Y EST, LE SCORING DE LA CNL EST LANCÉ !

À quelques semaines des municipales, la Confédération nationale du logement met à disposition un outil inédit pour évaluer les politiques des maires sortants, les programmes des candidats en matière de logement. Notés sur 100 points à partir de 20 critères précis : construction de logements sociaux, respect de la loi SRU, rénovation thermique sans hausse de loyers, démocratie locale, solidarité, mobilité durable ou encore sécurité sociale du logement... chacun.e peut ainsi mieux s'approprier les politiques locales. Il suffit de scanner le QR code.

La CNL publiera sur son site les scores des grandes villes et invite surtout les habitantes et habitants à s'emparer de cette grille pour interpellier les candidates. Objectif : faire du logement un enjeu central du vote et permettre à chacun.e de choisir en connaissance de cause.

Et d'ici là faites circuler le tract et les propositions de la CNL. ●

REMISE DE LA LÉGION D'HONNEUR D'EDDIE JACQUEMART

Vendredi 30 janvier 2026, la salle des mariages de la mairie de Montreuil était au complet. Militantes, responsables associatif, élu·es locaux et nationaux, partenaires du mouvement HLM : ils et elles étaient nombreuses à avoir répondu présentes pour assister à la remise de la Légion d'honneur à Eddie Jacquemart, président de la Confédération nationale du logement. Une cérémonie à l'image de son parcours : profondément collective, engagée et humaine.

C'est Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du logement et présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH) qui lui a remis la médaille, dans un moment rempli d'émotion. « Ce moment scelle une unité symbolique, mais tellement importante dans l'actualité du logement : celle des bailleurs et des locataires », a souligné Eddie Jacquemart dans son discours, rappelant l'urgence de défendre ensemble le modèle du logement social et public.

Tout au long de la cérémonie, l'intensité du moment était palpable. Les applaudissements, les regards complices et les sourires échangés disaient beaucoup de l'attachement porté à celui qui incarne, depuis de nombreuses années, la voix des locataires au niveau national. « Recevoir la Légion d'honneur ici, devant vous, constitue un moment à la fois impressionnant et émouvant », a-t-il confié, avant de rappeler que cette distinction était avant tout « la reconnaissance de l'engagement quotidien, dans les cages d'escalier, les amicales, les quartiers, des femmes et des hommes qui font la CNL ».

Dans une atmosphère chaleureuse, Eddie Jacquemart est revenu sur les racines de son engagement : une mobilisation née de situations concrètes,



parfois banales, mais toujours révélatrices d'injustices plus profondes. Il a rendu hommage aux militantes, « passeuses d'humanité, fabricantes d'espoir », souvent en première ligne dans les amicales et les quartiers populaires, ainsi qu'à celles et ceux qui ont jalonné son parcours militant.

Un des moments forts du discours : l'évocation de son histoire personnelle et de ce que le logement social a représenté pour sa famille : « La meilleure des protections, mais aussi une ouverture sur les autres et sur le monde », ainsi que l'accès à une chambre à lui, qui lui a permis « d'apprendre » et de s'approprier un espace pour étudier. Des mots simples, qui ont résonné avec force dans une salle attentive, consciente de ce que représente aujourd'hui

encore l'accès à un logement digne. Sans détour, Eddie Jacquemart a aussi rappelé les responsabilités politiques actuelles face à une crise du logement qui s'aggrave, appelant à une mobilisation large pour défendre un logement social fort, accessible et protecteur. « Cette médaille n'est pas un aboutissement. Elle est un encouragement », a-t-il conclu, appelant à poursuivre ensemble le combat, avec détermination et fidélité aux valeurs fondatrices de la CNL.

Cette remise de la Légion d'honneur a mis en lumière le travail quotidien du mouvement locataire et l'engagement de celles et ceux qui, partout en France, défendent un logement social protecteur et accessible.

● LÉA RIVIÈRE

PLAN LOGEMENT : DERRIÈRE LE « CHOC DE CONFIANCE », UNE ACCÉLÉRATION DE LA MARCHANDISATION

Vincent Jeanbrun, ministre du Logement, assure avoir pris la mesure de la crise du secteur. Mais derrière cet affichage d'un volontarisme retrouvé, la logique de son plan ne fait que renforcer le diktat du marché sur la politique du logement.

L'urgence est brandie comme justification. Il faudrait « remettre de l'oxygène dans la machine », créer un « choc de confiance » et relancer la construction de logements. Et pour y parvenir, le cap est limpide : il s'agit de rediriger l'épargne des ménages vers l'immobilier locatif privé, au moyen de nouveaux avantages fiscaux accordés aux propriétaires.

La pierre angulaire du plan Jeanbrun (du nom du nouveau ministre du logement) reste donc le statut du bailleur privé, présenté comme un soutien aux « petits propriétaires ». En réalité, l'État mobilise une nouvelle fois l'argent public pour sécuriser la rente immobilière. Ce choix va conduire à restreindre les droits et les protections pour les locataires tout en organisant l'enrichissement d'une minorité, laissant les questions essentielles sans réponse ; Quelle hauteur de loyers pour ces logements ? Dans quels territoires seront-ils construits ? Pour quels ménages ? Quelle place pour les milieux populaires ?

LE LOGEMENT HLM RELÉGUÉ ET ABANDONNÉ PAR L'ÉTAT

Dans le même temps, le logement HLM est réduit à un rôle résiduel. De pilier durable de la solidarité nationale, il est renvoyé une solution transitoire, une « première marche » dont il faudra sortir dès que possible. Ce changement de doctrine justifie un éventail de mesures qui transforme le droit inconditionnel au logement en un droit instable et réversible : remise



en cause du « logement social à vie », contrôle accru des situations des locataires, précarisation des baux...

Derrière ces annonces se profile une autre réalité brutale, celle d'une pression permanente sur les ménages modestes, sommés de justifier leur présence, pendant que la pénurie de logements sociaux perdure. Là encore, le choix est de s'attaquer aux occupants plutôt qu'aux causes structurelles de la crise : le désengagement de l'État dans l'aide à la pierre, la RSL la spéculation foncière et immobilière. En durcissant les conditions de maintien dans le logement social, au nom de la tranquillité publique, le pouvoir pousse à installer durablement l'idée que le problème viendrait des locataires eux-mêmes, alors que ce sont les politiques menées depuis des années qui ont grippé la machine.

La logique est la même concernant la rénovation énergétique, abordée sous le seul angle de la rentabilité.

Depuis le 1^{er} janvier, 700 000 passoires énergétiques ont été remises en location mais là encore c'est sur les habitantes que le gouvernement entend faire peser le coût de la transition alors qu'ils subissent déjà la hausse des loyers et des charges.

Le plan Jeanbrun n'est pas une réponse à la crise du logement. Au contraire, il organise un nouveau transfert de ressources publiques vers le marché, tout en affaiblissant les droits des locataires et le modèle HLM.

Face à cette fuite en avant, une autre voie existe. Elle suppose un investissement massif dans le logement social, un encadrement strict et effectif des loyers, le renforcement des droits des locataires et la mise en place d'une véritable sécurité sociale du logement.

Le logement est un droit fondamental. Et c'est à cette aune que doivent être jugées les politiques publiques.

● MPV



DOSSIER

LAIT, EAU CONTAMINÉE QUAND LES CONTRÔLES DISPARAISSENT, LES SCANDALES SE MULTIPLIENT

Les scandales sanitaires ne surgissent pas par accident, ils sont le produit de contrôles qui disparaissent. Quand la vigilance publique recule, les alertes arrivent trop tard et les responsabilités se dispersent entre industriels, autorités et sous-traitants. Ce n'est qu'à ce moment-là que les crises éclatent au grand jour, avec un robinet que l'on n'ose plus ouvrir ou une boîte de lait que l'on n'ose plus acheter. La confiance des consommateur·ices est alors déjà profondément fragilisée.

Depuis mi-décembre, le marché des laits infantiles est secoué par des rappels et des enquêtes ouvertes après le décès de deux nourrissons ayant consommé des laits ensuite rappelés par Nestlé, Guigoz. À ce stade, aucun lien de causalité n'est officiellement établi. Mais l'onde de choc dit déjà l'essentiel : pour les familles, le moindre doute est insupportable, surtout lorsqu'il s'agit d'alimentation pour bébés. Quand un produit est présenté comme « le plus contrôlé », c'est toute la chaîne de sécurité, du site de production au rayon du supermarché, qui doit être irréprochable. Même logique du côté de l'eau. Qu'elle soit bue au robinet ou achetée en bouteille, l'eau est aujourd'hui rattrapée par des contaminations et des pollutions multiples (bactéries, nitrates, pesticides et leurs métabolites, mais aussi polluants dits « éternels » comme les PFAS, dont le TFA). Depuis le 1er janvier 2026, l'intégration des PFAS dans le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine est officiellement entrée en vigueur, à la suite de recommandations scientifiques et d'un décret publié fin 2025. Une avancée nécessaire, mais qui ne saurait suffire sans des moyens à la hauteur et une transparence totale, car sans contrôle effectif et indépendant, la protection de la santé publique reste un principe fragile.

Le scandale des eaux en bouteille a mis en lumière des pratiques illégales (traitements interdits, forages) et, surtout, la question du contrôle public : une commission d'enquête du Sénat a rappelé que l'État avait connaissance de certaines pratiques depuis au moins 2020. Des procédures judiciaires ont visé des industriels, dont Nestlé Waters. À la clé, une interrogation simple : comment accepter de payer plus cher une eau vendue comme « naturellement pure » si l'information n'est pas complète, si les règles ne sont pas appliquées et si les alertes restent trop longtemps confinées ?

En tant qu'association de consommateur·ices, la CNL refuse que la sécurité sanitaire devienne une affaire individuelle. Le droit au logement va de paire avec le droit à une consommation sûre, de l'eau que l'on boit au lait que l'on utilise pour nourrir ses enfants. Lorsque les contrôles publics se relâchent et que l'information devient opaque, ce sont les ménages qui paient le prix fort, en inquiétude permanente, en dépenses contraintes qui pèsent directement sur le pouvoir d'achat, et en défiance durable.

Ce dossier, axé sur la consommation, s'inscrit pleinement dans notre combat : exiger des contrôles publics indépendants, des moyens humains et techniques, une transparence totale des analyses, une information claire en cas d'alerte, des sanctions réellement dissuasives, et la réparation pour les victimes. Il faut aussi arrêter de faire porter sur chacune et chacun la charge de « vérifier » ce qui devrait être garanti collectivement. La santé n'est pas une variable d'ajustement. Comme pour le logement, elle suppose des droits effectifs. ● LÉA RIVIÈRE



Le droit au logement va de pair avec le droit à une consommation sûre, de l'eau que l'on boit au lait que l'on utilise pour nourrir ses enfants. »





DOSSIER

DE L'ASSIETTE À L'EAU DU ROBINET : UNE IMPUISSANCE SANITAIRE ORGANISÉE AU PROFIT DES INDUSTRIELS

Que nos lecteur.ices soient prévenu.es, cet article ne sera pas avare de barbarismes à donner des sueurs froides à n'importe quel collégien.ne en dictée. Chlorure de vinyle monomère (CVM), substances poly- ou perfluoroalkylées (PFAS), céréulide, hexane, cadmium dans les engrais phosphatés, sels nitrifiés et sucres invertis dans les produits ultratransformés, pesticides néonicotinoïdes, hydrocarbures aromatiques polycycliques : il est certain que l'actualité des scandales alimentaires et sanitaires regorge de noms fleuris.

L'objectif n'est pas ici de reprendre chaque affaire dans le détail, ni de proposer une analyse épidémiologique de chaque molécule exotique. Il s'agit plutôt de prendre du recul sur une situation sanitaire dans laquelle les scandales s'accumulent et les autorités sanitaires sont dépassées, voire neutralisées par un État qui se fait gestionnaire des dommages plutôt que protecteur. D'après une étude confidentielle de la Commission européenne, révélée par Le Monde en 2023, le bénéfice sanitaire du retrait du marché des substances chimiques les plus dangereuses permettrait une économie de 11 à 31 milliards d'euros par an aux systèmes de santé européen, tandis que le coût pour les industriels serait environ dix fois inférieur, entre 0,9 milliard et 2,7 milliards par an. Tentons d'esquisser les contours de ce sacrifice des objectifs de santé publique au profit de l'agro-industrie.

DES FAILLES SANITAIRES ET UNE ABSENCE DE REACTIVITÉ DES AUTORITÉS

Le premier vecteur de cette économie de la maladie est indéniablement l'alimentation, qu'il s'agisse de l'eau ou des produits consommés, comme dans l'affaire des laits infantiles contaminés à la toxine céréulide. Suspectés d'avoir provoqué la mort de quatre nourrissons et l'hospitalisation de quatorze autres depuis dé-

cembre, les lots de laits mis en cause ont été massivement rappelés par les industriels, et le ministère de la Santé a relevé les taux maximums autorisés de la céréulide, qui n'était auparavant pas réglementée dans la nourriture. Seul bémol : aucun laboratoire français n'est accrédité pour détecter la toxine incriminée, ce qui empêche d'établir un lien de causalité entre la céréulide et les décès, et entérine l'irresponsabilité sanitaire de l'agroindustrie.

Failles sanitaires et absence de réactivité semblent davantage être la règle que l'exception, comme en témoigne la question des polluants éternels, qui contaminent l'eau, la nourriture, les sols et... le lait maternel ! Utilisées dans la fabrication des poêles antiadhésives et de gaz réfrigérants, ces polluants existent sous de nombreuses formes (PFAS, TFA, PFOA, ...), et sont qualifiés d'« éternels » en raison de leur extrême persistance dans l'environnement. Ils sont fortement soupçonnés de favoriser l'apparition de cancers, d'affaiblir le système immunitaire, d'avoir des effets négatifs sur la reproduction et de perturber le système hormonal.

Ils sont désormais massivement présents dans nos corps, à l'instar du PFOS et du PFOA, quantifiés à 100% chez les adultes et les enfants par Santé Publique France en 2019, sans réelle réaction des autorités. En témoigne la ville de Rumilly, en Haute-



D'après une étude confidentielle de la Commission européenne, le bénéfice sanitaire du retrait du marché des substances chimiques les plus dangereuses permettrait une économie de 11 à 31 milliards d'euros par an aux systèmes de santé européen. »

Savoie, où l'industriel Téfal est historiquement installé. Dans deux points de captage de la ville, des taux de PFOA dépassant de loin les maximums recommandés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) étaient connus depuis 2018, mais l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes n'a fermé ces captages qu'en novembre 2022, faute de réglementation. Pire, au lieu de renforcer les contrôles, l'exécutif s'apprête à retirer aux ARS une partie des contrôles sanitaires sur l'eau, au profit de « l'auto-contrôle », c'est-à-dire que les entreprises mandateront di-

rectement les hydrologues responsables des contrôles. Un conflit d'intérêt majeur révélé par le Canard Enchaîné en janvier dernier.

LE CHOIX DES PROFITS INDUSTRIELS AU DÉTRIMENT DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Ces manquements seraient déjà outrageux s'ils n'étaient dus qu'à la simple inertie, à une banale lenteur administrative à combler des « trous dans la raquette », mais de nombreux cas attestent de la tendance des gouvernements successifs à privilégier les intérêts immédiats des industriels au bénéfice sanitaire de l'ensemble de la population. Ainsi, d'après le rapport de la commission d'enquête sur les pratiques des industriels de l'eau en bouteille, le cabinet de la ministre de la santé est directement intervenu en faveur de Nestlé Waters pour amender un rapport de l'ARS Occitanie faisant état d'une « contamination par des bactéries *E. coli* et entérocoques intestinaux, mais aussi par des herbicides et des métabolites de pesticides, fongicides et herbicides, parfois interdits depuis des années ». Le directeur industriel de Nestlé Waters a lui-même directement transmis à l'ARS Occitanie de nouveaux paragraphes à intégrer,

dont certains louant « le bon comportement de l'industriel ». Preuve du sentiment d'impunité au gouvernement, l'ex-secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, a tout simplement ignoré la convocation de cette commission d'enquête - acte passible de deux ans d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende - sans faire l'objet de poursuites.

Contre toute logique, l'État laisse faire, voire accompagne, quand il ne s'en prend pas directement aux autorités sanitaires, à l'instar de la loi Duplomb, adoptée en juillet 2025 avec le soutien du gouvernement et malgré une opposition populaire massive. La CNL dénonçait déjà cet été la réautorisation de pesticides néonicotinoides nocifs ainsi que la mise sous tutelle de l'Anses, désormais obligée d'informer les ministères avant toute décision, et pilotée par un « Conseil d'orientation » dominé par les représentants des filières agricoles. Si ces mesures ne figurent pas dans le texte adopté, le mandat de Benoît Vallet, directeur général de l'Anses qui avait menacé de démissionner si l'indépendance de l'agence était remise en cause, n'a pas été renouvelé sur décision du cabinet du Premier Ministre. Idem sur les aliments ultratransformés, ces produits industriels remplis d'additifs et



L'État laisse faire, voire accompagne, quand il ne s'en prend pas directement aux autorités sanitaires, à l'instar de la loi Duplomb, adoptée en juillet 2025 avec le soutien du gouvernement et malgré une opposition populaire massive. »

de conservateurs facteurs de cancer, de diabète et d'obésité de plus en plus décriés par la recherche internationale. La cellule d'investigation de Radio France révélait en novembre 2025 qu'à la demande du Ministère de l'Agriculture, l'axe visant à « limiter les produits ultra-transformés » a été retiré de la stratégie alimentaire 2025-2030 du gouvernement, avec le soutien du Premier Ministre. Ce texte, qui devait paraître en juillet 2023, a connu un léger retard, puisqu'il est finalement paru le 11 février 2026, sans aucune mention des aliments ultratransformés.

Cette logique de préservation des profits industriels au détriment de la santé des citoyen.es atteint aujourd'hui des sommets. Les attaques contre l'indépendance des agences, les conflits d'intérêts, un principe d'innovation débridé, et la mise à distance des citoyen.es des décisions de santé publique font qu'il n'est plus possible de parler d'échecs de régulation, mais bien d'une stratégie de non-protection consubstantielle du capitalisme industriel. En découle une contamination généralisée, de l'écosystème à l'assiette, dont l'impact est déjà sans précédent.

● **GABRIEL MOUCHÈS**





À CLERMONT FERRAND, LE CO-COOKING A REFAIT DE L'ALIMENTATION ET DU VIVRE-ENSEMBLE UN BIEN COMMUN

À Clermont Ferrand, l'association Co Cooking propose de cuisiner ensemble et constitue un levier citoyen pour contrôler l'alimentation, prévenir les dérives sanitaires et défendre nos droits. LF est allé à la rencontre de Marius, animateur de l'association.



Co-cooking se présente comme un espace collectif, pas comme une alternative "clé en main". Pourquoi ce choix ? En quoi cuisiner ensemble peut-il devenir un acte de reprise de contrôle collectif face à un système alimentaire industrialisé ?

A Co-cooking vous êtes le.la bienvenu.e, qui que vous soyez, d'où vous veniez, et quel que soit la taille de votre porte-monnaie. L'objectif est de recréer du lien social et du sens autour de la table avec une cantine de quartier participative.

On prend le café ensemble, faisons les menus ensemble, cuisinons ensemble et mangeons ensemble. Faire avec et non pour les autres oblige à discuter, comprendre l'autre et composer avec chacun. C'est un espace d'éducation populaire où on échange, où on apprend à cuisiner et à vivre ensemble. C'est un outil pour les adhérents, qui leur offre du matériel, un lieu, des savoirs et du soutien pour mener des actions collectives et se nourrir autrement, sans dépendre d'un système industriel destructeur. Donner les moyens d'agir et

de s'organiser ensemble les aides également à s'émanciper du système conventionnel de l'alimentation. L'association est devenue le lieu de distribution de légumes et d'œufs locaux, bio et à des prix accessibles dans un quartier sinistré par la fermeture d'un supermarché. Cette initiative est totalement gérée par des bénévoles.

Le bio est encore perçu comme un luxe, alors que l'alimentation industrielle semble moins chère. Comment faites vous pour changer cette image tout en tenant compte des contraintes économiques des consommateurs ?

Le bio est trop souvent présenté comme un choix individuel, censé responsabiliser chacun.e face à une société qui ne garantit pas une alimentation de qualité pour tous. Le vrai problème de l'agro alimentaire, ce n'est pas de cuisiner industriellement, mais l'usage de produits chimiques comme l'hexane dans certaines huiles, qui souligne le fossé entre production et besoins réels. Repolitiser le fait alimentaire est donc crucial. Nous organisons des mo-

ments d'échanges et de discussions autour de l'alimentation, mais pas seulement. Même si l'objet de l'association est de cuisiner ensemble, nous sommes au cœur de la vie sociale, et nous abordons aussi des enjeux liés à l'accès aux soins, à la vie de quartier, et à de nombreuses autres questions. Afin de rendre accessible à toutes une alimentation saine sans l'imposer, nous proposons des repas à prix libre. Travailler avec des produits bruts, locaux et réduire la viande, nous permet de contrôler les coûts. Les paniers de légumes et d'œufs à prix coûtants s'inscrivent également dans cette démarche de rendre accessible des produits de bonne qualité et locaux.

Peut-on dire que ces moments recréent une forme de sécurité - alimentaire, mais aussi sociale ? Les initiatives locales peuvent-elles réellement peser face à l'agro-industrie, ou sont-elles condamnées à rester marginales ?

Des initiatives comme la nôtre restent minimes face au modèle conventionnel de l'industrie agroalimentaire. La question systémique doit être traitée par les pouvoirs publics. Des initiatives comme la Sécurité sociale de l'alimentation portent un vrai projet de société égalitaire et souverain sur les enjeux alimentaires. L'espace que crée notre association reste le terreau pour penser ces modèles désirables.

● **INTERVIEW RÉALISÉE
PAR TARAN COUTAREL**

LES CONSOMMATEURS SONT-ILS EN DANGER ?

Face aux scandales sanitaires à répétition existe-t-il encore le moyen d'exiger et obtenir la garantie d'une alimentation saine ?

La sécurité des consommateurs revient régulièrement sous les projecteurs. Malgré un arsenal réglementaire solide, chaque affaire met au jour des failles persistantes et fragilise un peu plus la confiance du public.

L'Europe impose pourtant un cadre strict : le « Paquet hygiène » encadre la traçabilité, l'hygiène et la responsabilité des professionnels. En France, le code rural, le code de la consommation et divers textes nationaux complètent cet édifice. En théorie, toute la chaîne de la production aux rayons des supermarchés est surveillée. Depuis 2023, la Direction générale de l'alimentation (DGAL), bras opérationnel du ministère de l'Agriculture, pilote cette sécurité sanitaire. Elle coordonne les inspections menées dans les entreprises agroalimentaires et les élevages par les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), et gère les alertes dès qu'un produit présente un risque, tels une contamination bactérienne ou chimique, une fraude, un défaut d'étiquetage.

Les signaux d'alerte peuvent venir des contrôles officiels, des consommateurs, des entreprises, de Santé publique France ou encore du système d'alerte européen pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF). Lorsqu'un problème est identifié, l'exploitant doit informer immédiatement les autorités, retirer les produits concernés et, si nécessaire, les rappeler. Les consommateurs sont alertés via RappelConso, des affiches en magasin ou des communiqués des marques. Parallèlement, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) traque les pratiques commerciales trompeuses, notamment en matière d'étiquetage ou d'allégations, tandis que les Agences régionales de la santé interviennent ponctuellement, notamment dans la restauration collective.



Face aux géants de l'agroalimentaire, les associations de consommateurs et la CNL restent des points d'appui essentiel pour faire entendre leur voix et garantir une alimentation sûre. »

LE BESOIN DE CONTRE POUVOIRS FACE AUX GÉANTS DE L'AGROALIMENTAIRE

Pour 2026, l'État prévoit 839 millions d'euros pour la sécurité alimentaire, en baisse par rapport à 2024. Au total, près de 6 000 inspecteurs assurent environ 100 000 contrôles par an dans les entreprises, 28 000 dans les élevages et plusieurs milliers sur l'usage des produits phytosanitaires. À ces contrôles officiels s'ajoutent les auto-contrôles effectués par les industriels eux-mêmes. Mais ils ont leurs limites comme le montre les affaires Perrier ou Lactalis.

Dans ce paysage déjà fragilisé, la disparition de l'Institut national de la consommation (INC) ajoute une inquiétude majeure. Cet organisme public, qui combinait expertise indépendante, analyses techniques et capacité d'alerte notamment via 60 Millions de Consommateurs jouait un rôle essentiel de contre-pouvoir. Sans cette voix experte, indépendante et accessible, la capacité collective à détecter, documenter et dénoncer les risques pour les consommateurs s'affaiblit.

Face aux géants de l'agroalimentaire, Les associations de consommateurs et la CNL restent des points d'appui essentiel pour faire entendre leur voix et garantir une alimentation sûre. Si leurs moyens restent limités comparés à ceux des industriels, elles incarnent la voix des citoyens et portent leurs préoccupations légitimes, contribuant à protéger le droit fondamental à une alimentation saine et accessible à tous.

● PHILIPPE TESTE



LIBERTÉ D'EXPRESSION ET ENTRAVE À LA CIRCULATION, QUE DIT LE DROIT ?

La liberté d'expression constitue l'une des expressions les plus importantes de la démocratie contemporaine. Inscrite dans la Constitution et protégée par la Convention européenne des droits de l'homme, elle permet aux citoyens de faire entendre collectivement leurs revendications et de participer au débat public. Pourtant, cette liberté se heurte régulièrement à des actions susceptibles de perturber l'ordre public (blocages, occupations, entraves à la circulation...). Comment concilier cette liberté essentielle avec la nécessité, pour les autorités publiques, de prévenir et de sanctionner les actes d'entrave afin de garantir l'ordre public sans porter une atteinte disproportionnée aux droits et libertés ? Une solution est donnée par l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 14 janvier dernier. Dans cette affaire, huit militants du collectif « Dernière Rénovation » s'étaient assis pacifiquement sur les trois voies de l'A6 pendant une trentaine de minutes pour dénoncer l'inaction sur la rénovation thermique des bâtiments et l'urgence climatique. Poursuivis pour entrave à la circulation et mise en danger d'autrui, ils ont été relaxés en appel, décision confirmée en cassation malgré le pourvoi du parquet. Les juges ont en effet estimé qu'une condamnation pour entrave constituerait une atteinte disproportionnée à leur liberté d'expression. La Cour de cassation a relevé que l'action des prévenus s'inscrivait dans le cadre d'une manifestation pacifique portant sur un sujet d'intérêt général. Elle relève l'existence d'un lien direct entre le comportement incriminé et la liberté d'expression d'une opinion sur un sujet d'intérêt général. Elle retient également que la cour d'appel a exactement décidé qu'une déclaration de culpabilité constituerait une ingérence dis-

proportionnée dans la liberté d'expression, interprétée à la lumière de la liberté de réunion. Rappelons que le code de la route sanctionne l'entrave d'une peine pouvant aller jusqu'à de 2 ans d'emprisonnement, 4.500 € d'amende avec suspension du permis de conduire pendant une durée de 3 ans, perte de 6 points, immobilisation du véhicule, mise en fourrière lorsqu'un véhicule est utilisé. Cependant, dans certaines conditions et circonstances, la liberté d'expression peut justifier qu'aucune condamnation ne soit prononcée pour cette infraction lorsqu'il s'agit d'une action collective, pacifique, brève, clairement orientée vers un message d'intérêt général et que la répression apparaîtrait excessive au regard du trouble effectivement causé. Dans de telles circonstances en cas de poursuite, les juges doivent donc opérer un contrôle de proportionnalité et apprécier, avant même de condamner. L'existence d'un lien direct entre l'infraction reprochée et l'expression d'une opinion sur un enjeu collectif majeur, l'adéquation du mode d'action (blocage limité, pacifique) au message défendu, et le point de savoir si une condamnation, même symbolique, ne constituerait pas une atteinte disproportionnée aux libertés fondamentales.

La célèbre formule de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pourrait, à elle seule résumer le difficile équilibre et la proportionnalité à trouver entre les libertés fondamentales. *"La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de borne que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits".*

Réf. : Cass. Crim 14 janvier 2026 n° 24-83.632

● PHILIPPE TESTE

LOI DUPLOMB 2 ET RÉINTRODUCTION DES PESTICIDES : POURQUOI LA MOBILISATION A-T-ELLE REPRIS

Samedi 7 février, des dizaines de rassemblements ont eu lieu dans toute la France pour dire « non » aux lois Duplomb et à la réintroduction des pesticides interdits. Ces mobilisations ont rassemblé écologistes, paysans et citoyens, sous l'égide d'un collectif de plus de 80 organisations dont Greenpeace et la Confédération paysanne.



17 % des Européens vivent dans des logements surpeuplés, notamment les ménages modestes et les jeunes. »

L'été 2025 avait celui d'une mobilisation citoyenne massive contre la loi Duplomb : une pétition exigeant son abrogation avait réuni plus de 2,1 millions de signatures, dépassant largement le seuil nécessaire pour un débat officiel. Mais voilà que le sénateur LR de Haute Loire récidive en proposant ce 2 février une nouvelle proposition de loi visant à réautoriser deux insecticides, l'acétamipride et le flupyradiflurone, pour certaines cultures comme la betterave, la noisette, la pomme ou la cerise. « On s'est arrêté au nombre de filières que l'Institut national français de l'agriculture a déclinées comme étant des filières en impasse totale, où les phytosanitaires ne peuvent rester que la seule solution pour les maintenir », a affirmé l'élus dans les colonnes de *Libération*. « Pour certains, la réintroduction tiendra trois ans, pour d'autres ça sera quatre ans », a-t-il ajouté, assurant vouloir limiter « les dérives et les éventuels impacts que ça peut avoir sur l'environnement. » La précédente version avait été par-

tiellement censuré par le Conseil constitutionnel car elle manquait de garanties sur la durée d'utilisation et les filières concernées. La nouvelle joue sur ce vide générique. C'est pourquoi la mobilisation a repris de plus belle le samedi 7 février à travers toute la France. Les manifestant·es étaient unis par une même exigence : protéger l'environnement et la santé publique.

QU'EST-CE QUE DIT LA LOI DUPLOMB 2 EXACTEMENT ?

Elle reprend les grandes orientations de la 1^{ère} loi Duplomb et s'inscrit dans un contexte français et européen de reculs écologiques. Au niveau européen, la « directive Omnibus » pourrait donner des autorisations quasi illimitées à certains pesticides, tandis qu'en France, la révision de la directive nitrate, qui encadre les épandages d'engrais, inquiète les ONG et associations environnementales. Pour elles, ces mesures représentent un mouvement de régression environnemental majeur, au mépris

de la santé et sans répondre aux véritables enjeux agricoles, comme garantir un revenu digne aux paysans. Le 11 février, jour du débat à l'Assemblée nationale, la FNATH, association des accidentés de la vie a rappelé qu'« au travers des personnes qu'elle accompagne au quotidien, elle a constaté combien les pesticides peuvent détruire des vies, provoquer des pathologies graves, diminuer la qualité de vie, affecter durablement la santé des victimes. » Le gouvernement, pour sa part, exclut d'intégrer cette nouvelle proposition à la « loi d'urgence » agricole en préparation conscient du potentiel de riposte sociale qu'elle peut générer. Citoyens et associations appellent à continuer la mobilisation : protéger les abeilles, l'environnement et la santé publique reste une priorité. L'avenir des filières agricoles méritent un modèle d'agriculture durable, protecteur de la biodiversité et de la vie humaine et non une relance politique au bénéfice de quelques intérêts particuliers. ● **MPV**

« LA SITUATION DU LOGEMENT EST UNE VÉRITABLE BOMBE SOCIALE QU'IL FAUT TRAITER EN URGENCE »

En décembre dernier, les locataires du quartier Montceleux-Pont-Blanc à Sevrans ont passé trois semaines sans chauffage ni eau chaude, confrontés à des pannes répétées. Le maire, Stéphane Blanchet, s'est mobilisé à leurs côtés. Dans cet entretien pour Logement et Famille, il tire les enseignements immédiats de cette crise, pointe les manquements des bailleurs, détaille les mesures municipales pour sécuriser les logements et évoque les enjeux d'urbanisme, tout en lançant un appel pressant à l'État.

Face aux pannes répétées de chauffage et d'eau chaude, vous avez été aux côtés des locataires du quartier Montceleux-Pont. Selon vous, s'agit-il d'un simple problème technique ou d'un abandon plus profond du logement social ?

Il y a un véritable problème d'investissement dans le patrimoine des bailleurs sociaux. Chaque hiver, les mêmes difficultés ressurgissent, surtout pour l'eau chaude et le chauffage. Cet hiver, à Pont Blanc, la situation s'est révélée critique. D'autant qu'à l'insécurité matérielle s'ajoute une constante : le silence des bailleurs et l'absence de dialogue avec les habitantes du quartier.

J'ai pourtant demandé à LogiRep d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine instance une rencontre avec les locataires pour discuter des dé-

dommages liés aux projets subis, clarifier les procédures en cas de crise et rendre enfin transparent le calendrier des travaux et le budget d'investissement. Pour l'instant, aucune réunion n'a été tenue.

Il ne s'agit pas de nier les efforts faits sur le terrain, les équipes ont travaillé. Mais le problème dépasse les moyens : c'est une culture qu'il faut transformer. La manière de dialoguer et de travailler avec les locataires doit être repensée, de fond en comble.

Ce message-là peut-il être entendu des organismes HLM ?

Je crois qu'il fait son chemin. Je veux rester optimiste.

Quelles mesures la ville de Sevrans met-elle en œuvre pour répondre à la crise du logement ?

Près d'un habitant sur deux vit dans un logement social. C'est donc un sujet majeur pour la ville. Face à cette réalité, nous avons décidé d'agir et de conditionner les votes des garanties d'emprunt transmises par les bailleurs pour la construction de logements à la signature d'une charte d'engagement. Cette charte, bien que non contraignante juridiquement, engage moralement les bailleurs à favoriser l'emploi local et à instaurer des démarches systématiques de concertation et d'information des locataires. C'est un premier levier concret.

Un autre concerne l'abattement sur

la taxe foncière 2025 sur les propriétés bâties (TFPB), qui représente tout de même près de 2,6 millions d'euros à Sevrans. Cela constitue une somme importante pour les offices pour améliorer le cadre de vie des locataires dans les quartiers prioritaires de la ville. Nous venons d'interpeller le préfet des finances à ce sujet, qui travaille avec ses services et avec nous pour vérifier que leurs engagements sont bien respectés par rapport à cet abattement de la TFPB.

Vous identifiez également de la lutte contre l'habitat indigne comme une priorité municipale.

Il est crucial de lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement. Avec la préfecture de Seine-Saint-Denis, nous avons expérimenté une approche directe auprès des bailleurs sociaux, pour fournir des dossiers solides et rester mobilisés sur le terrain. Nous avons aussi créé un nouvel équipement pour accueillir un hôtel de police municipale et les services d'urbanisme qui mettent en œuvre les pouvoirs de police du maire, afin de former les agents, renforcer le service public et soutenir les inspecteurs d'hygiène, jusqu'à saisir le préfet ou le procureur si nécessaire.

L'hébergement d'urgence reste problématique, limité à trois hôtels précaires autour de la gare et sans accompagnement social. Je défends des centres avec équipes capables d'assurer un vrai parcours résidentiel



La manière de dialoguer et de travailler avec les locataires doit être repensée, de fond en comble. »

vers l'autonomie, et nous avons obtenu la démolition d'un hôtel pour reloger ses occupants dans un centre avec suivi réel.

Le désengagement de l'État dans la politique du logement social n'est-il pas un obstacle pour vous ?

J'ai appris à faire la différence entre la volonté de l'État sur le terrain et les décisions du gouvernement. Je travaille avec un préfet à l'égalité des chances impliqué dans la sécurité des ascenseurs et qui agit concrètement pour que l'État soit présent là où il faut. Je suis convaincu que les fonctionnaires de l'État ont de vraies valeurs et de vrais engagements. Il est temps de leur donner les moyens d'accomplir pleinement leurs missions.

En matière de politique de la ville, comment abordez-vous l'ANRU 3 ?

Il faudrait déjà commencer par achever l'ANRU 1 et l'ANRU 2... Les opérations de rénovation urbaine me semblent souvent trop brutales. Démolir pour reconstruire, c'est souvent déraciner les habitants et créer de l'isolement. Les habitants nous le disent : quitter son quartier ou son logement après des années est une épreuve. Cela bouleverse des vies et rompt des habitudes construites sur plusieurs générations. L'ANRU ressemble parfois à une greffe sur un organisme vivant : il faut du temps et un vrai accompagnement. Sur le terrain, dans des quartiers comme Rougemont, Beaudottes ou Pont Blanc, les habitants doivent faire face à la violence des chantiers et des démolitions, tout en subissant les drames liés au trafic. C'est beaucoup à supporter.



L'ANRU ressemble parfois à une greffe sur un organisme vivant : il faut du temps et un vrai accompagnement. »

Le trafic est une réalité à Sevrans ?

Le trafic est une forme d'oppression qui freine le développement de la ville. La commune, qui compte 52 000 habitants, dispose de deux gares RER, Sevrans-Livry et Sevrans-Beaudottes, bientôt reliées chacune à deux lignes de métro. Dans le cadre de l'ANRU, nous nous engageons à reconstruire les quartiers environnants. La ville accueille également deux hôpitaux, René-Muret et l'intercommunal Robert-Ballanger, ainsi qu'un centre commercial de dimension régionale.

Pourtant, nous ne disposons ni de commissariat de proximité ni de police locale. Il est indispensable de développer des services publics favorisant l'épanouissement et l'émancipation des jeunes, notamment par l'emploi, la formation et la culture. Le logement aussi joue un rôle central : il permet de sécuriser les parcours résidentiels, de garantir un bien-vivre intergénérationnel, d'accompagner le vieillissement et d'offrir aux jeunes un logement favorisant leur autonomie.



D'où votre interpellation des bailleurs et de l'État ?

Sans vraie transparence, concertation et information entre bailleurs et locataires, et sans moyens pour créer un maillage solidaire des territoires, d'autres forces s'engouffreront dans le vide laissé.

La situation du logement est une véritable bombe sociale qu'il faut traiter en urgence, avec humanité, et en intégrant pleinement l'enjeu écologique. L'urbanisation, majoritaire dans le monde, n'a pas vocation à produire des mégapoles où l'on s'entasse dans des cités bétonnées ou des dortoirs. Les villes doivent offrir des espaces verts, de la nature et de l'agriculture, tout en développant des métiers liés à la transition écologique et à une alimentation saine.

● **PROPOS RECUEILLIS
PAR MARIE PIERRE VIEU**

LOGEMENT EN EUROPE : DES ANNONCES POLITIQUES À L'ÉPREUVE DU MARCHÉ

Le rapport de la commission spéciale sur la crise du logement en Europe a été adopté le 9 février. Un pas en avant ou vers une marchandisation renforcée du secteur ?

Présenté par le rapporteur espagnol Borja Giménez Larraz, le texte a été adopté par 23 voix pour, 6 contre et 4 abstentions. Ce rapport non législatif vise à définir des priorités politiques et appelle la Commission européenne et les États membres à agir. Il soutient la souveraineté industrielle dans la construction et la rénovation, tout en simplifiant les procédures d'urbanisme, avec un délai maximal de deux mois pour l'instruction des permis de construire.

OBJECTIVER LA CRISE ET POSER DES PRIORITÉS

Entre 2015 et 2025, les prix de l'immobilier ont augmenté de 60,5 % dans l'Union européenne, les loyers de 27,8 % depuis 2010. Les ménages consacrent en moyenne 20 % de leurs revenus au logement et, dans les zones urbaines, un sur dix dépasse 40 %. 17 % des Européens vivent dans des logements surpeuplés, notamment les ménages modestes et les jeunes. D'ici 2050, 83 % de la population vivra en zone urbaine, accentuant la pression sur le parc existant.

La crise est aussi énergétique. Une part importante du parc est ancienne et peu performante : 11 % de la population n'a pas les moyens de chauffer correctement son logement, et environ 800 000 logements sociaux devraient être rénovés chaque année. L'essor des locations de courte durée, près d'un quart de l'hébergement touristique, contribue à la hausse des prix, à l'éviction des habitants et au surtourisme. Le sans-abrisme touche 1,3 million de personnes, dont 400 000 enfants. Face à ce constat, le Parlement a ap-

pelle à mobiliser les fonds de cohésion et à élargir les fonds européens pour soutenir le logement abordable, renforcer la lutte contre le sans-abrisme et soutenir le logement social via le Fond Social Européen (FSE+).

LOGEMENT SOCIAL ET SIEG

Le rapport du 9 février propose de renforcer un logement social, coopératif et à but non lucratif, invitant les États à mettre en place des mécanismes de rénovation, surélévation ou conversion de bâtiments publics. Il insiste sur le besoin des programmation pluriannuelles avec un soutien financier via FEDER et FSE+. Le texte insiste également sur le rôle des structures d'économie sociale et solidaire pour la production de logement abordable en complément du secteur privé.

Concernant la SIEG (service public européen), la commission note la création d'un nouveau SIEG "logement abordable" mais rappelle qu'aucune révision ne doit se faire au détriment des investissements des États en logement social. Il préconise d'apporter de la flexibilité pour l'investissement public, respecter la diversité des marchés et soutenir les initiatives locales et partenariats ESS, en ciblant prioritairement les populations vulnérables et exposées aux risques climatiques.

LE RISQUE D'UN LOGEMENT TRAITÉ COMME UN MARCHÉ

Ce rapport est inédit. Mais sans plus de garanties sociales fortes, le risque existe de voir les financements publics privilégier des modèles rentables au détriment des besoins



Ce rapport est inédit. Mais sans plus de garanties sociales fortes, le risque existe de voir les financements publics privilégier des modèles rentables au détriment des besoins sociaux. Pour l'écologiste »

sociaux. Pour l'écologiste Marie Toussaint : « Ce rapport porté par la droite européenne reconnaît la crise mais refuse d'en affronter les causes structurelles, réduisant le logement à un problème d'offre. »

Pour la CNL, tant que l'UE ne remettra pas en cause la domination du marché, les mesures resteront insuffisantes. Faire du logement un droit effectif implique des choix politiques assumés, fondés sur l'intérêt des habitants plutôt que sur la rentabilité. ● MPV



REQUISITION DES LOGEMENTS VACANTS : UNE DES RÉPONSES À LA CRISE DU LOGEMENT

Outils les maires pour défendre le droit au logement plutôt que de punir les habitantes, c'est ce que propose la proposition de loi du groupe Écologiste, visant à donner aux maires le pouvoir de réquisitionner les logements vacants. Elle a été examinée le 12 février à l'Assemblée nationale.

C'est une respiration bienvenue quand chaque jour qui passe marque une aggravation, un nouveau pic de la crise aiguë du logement : extrême saturation du logement social et de l'hébergement d'urgence, explosion des expulsions locatives, du nombre de sans-abris et de mal-logés, en passant par la criminalisation des locataires les plus fragiles. La proposition de loi de Danielle Simonnet (Députée de Paris, groupe Écologiste et Social) vise à permettre aux élus locaux "de mobiliser un parc aujourd'hui inutilisé face à une urgence sociale qui ne peut plus attendre".

2,38 millions de logements sont vides en France, dont 1,35 million depuis plus de deux ans : 36 205 à Paris, 17 915 à Marseille et 6 658 à Lyon. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'objectif dès lors est de compléter le cadre juridique actuel, actuellement aux mains des préfets et sous-utilisé, afin de permettre plus de réquisitions. Aujourd'hui, deux cadres coexistent : la procédure d'attribution d'office, créée en 1945 et la procédure avec attributaire, mise en place en 1998. La première permet à toute personne ou structure de déposer une demande de réquisition auprès du service logement de la commune. Le dossier est instruit puis transmis au préfet. La réquisition est accordée pour un an, renouvelable dans la limite de sept ans, et le texte ne prévoit aucun délai minimal de vacance du logement. La seconde, plus restrictive, permet au préfet de désigner un gestionnaire



– en général un bailleur ou une association – chargé de la gestion du bien réquisitionné, mais ne concerne que les personnes morales, et permet aux propriétaires d'échapper à la réquisition en annonçant un projet de travaux ou de mise en location dans un délai de 2 à 4 mois. Résultat : bien que l'ordonnance de 1945 ait été massivement utilisée à la Libération, ces deux procédures n'ont été que peu utilisées depuis et n'ont permis de réquisitionner que quelques milliers de logement depuis les années 1990.

La proposition, assez simple dans sa rédaction puisqu'elle ne comporte que deux articles, propose donc d'étendre le périmètre de ces procédures aux maires, en espérant que les communes s'en emparent, sur la base du volontariat. S'il ne s'agit pas de la solution miracle à la crise du logement, le texte a pourtant le mérite de porter une alternative à l'offensive anti-logement menée par une partie de la droite, et de doter les maires d'un outil directement tourné vers

l'action, qui a déjà fait ses preuves. Rejetée en commission des affaires économiques, elle a été examinée le 12 février en séance à l'Assemblée nationale, dans la limite de la journée du calendrier attribuée aux écologistes en tant que groupe d'opposition. Il s'agit donc du début d'un parcours parlementaire semé d'embûches. Affaire à suivre.

● GABRIEL MOUCHÈS



2,38 millions de logements sont vides en France, dont 1,35 million depuis plus de deux ans : 36 205 à Paris, 17 915 à Marseille et 6 658 à Lyon. Les chiffres parlent d'eux-mêmes »



LES SÉRIES : MIROIR DE NOS SOCIÉTÉS ET LANCEURS D'ALERTE

Longtemps considérées comme un simple divertissement, les séries s'affirment aujourd'hui comme un genre majeur et profondément politique, capable de saisir les soubresauts du monde tout en captivant un public massif. Dans le paysage audiovisuel français, elles représentent près d'un quart de la première partie de soirée, dont plus de la moitié en créations originales françaises, et occupent désormais une place centrale sur les chaînes traditionnelles comme sur les plateformes de streaming. Pourquoi séduisent-elles autant le public ?

« Dis-moi ce que tu regardes, je te dirai qui tu es. » Les séries, comme en leur temps les feuilletons radio-phoniques ou ceux publiés dans les quotidiens au XIX^e siècle, passionnent depuis des générations. Ce sont des fictions, bien sûr. Elles ne racontent pas la réalité telle qu'elle est, mais elles en captent les tensions, les espoirs, les peurs. À leur manière, elles reflètent souvent les grandes transformations de notre époque. L'arrivée des plateformes n'a rien changé au phénomène, elle l'a même amplifié. Hier, on se retrouvait devant le téléviseur familial ; aujourd'hui, on regarde une série, seule, sur son ordinateur ou son téléphone. Mais le lien reste direct, immédiat, presque intime. Les séries entrent dans nos vies sans intermédiaire. Elles accompagnent nos soirées, nos discussions, parfois même notre manière de voir le monde.



En France, les séries restent sur un créneau plus grand public, même si le fantastique commence à intégrer les programmes du soir »

UN ÉCLAIRAGE FORT DES DYSFONCTIONNEMENTS DE NOS SOCIÉTÉS

Aujourd'hui, les productions internationales les plus ambitieuses, diffusées sur des plateformes comme Netflix, poussent toujours plus loin l'exploration de nos angoisses collectives. Beaucoup utilisent la dystopie - ces mondes imaginaires qui exagèrent les dérives du présent pour mieux les rendre visibles. *La Servante écarlate* imagine des États-Unis basculant dans un régime totalitaire à la suite d'une crise démographique. *Black Mirror* interroge, épisode après épisode, les conséquences parfois inquiétantes des technologies sur nos vies et sur notre humanité.

Le ton est ouvertement sombre. Ces fictions questionnent, dérangent, parfois éclairent ce que l'on refuse de voir. À leur façon, elles jouent un rôle de lanceurs d'alerte, en mettant en scène ce que nos sociétés pourraient devenir si nous ne restons pas vigilants.

DIVERTIR... MAIS PAS SEULEMENT

En France, les séries restent sur un créneau plus grand public, même si le fantastique commence à intégrer les programmes du soir, comme on le voit récemment avec *Anaon* diffusé sur France 2.

Le point fort de la fiction française est de s'interroger sur les évolutions sociales contemporaines, et notamment sur les transformations des mo-



La Servante écarlate

crime », ces séries policières au ton léger et humoristique, en témoigne. On y côtoie la mère de famille monoparentale (*Candice Renoir*), ou, dans *HPI*, la femme de ménage surdouée Morgane Alvaro, elle aussi maman solo. On assiste aussi à l'exploration minutieuse de la dynamique des familles recomposées, que ce soit auprès du couple qui se reforme dans *Tandem*, de la fratrie dans *Face à face*, ou des meilleurs amis dans *Tom et Lola*.

Dans le sillage du mouvement #MeToo, les femmes tiennent de plus en plus le haut du pavé. Avec des séries récentes telles que *Sambre*, *Le Diplôme*, ou, au travers les polars *Il était deux fois* ou *Les Désenchantés*, sont posées les questions des violences faites aux femmes, du harcèlement et du féminicide, offrant la visibilité nécessaire à des situations longtemps ignorées.

La fiction montre alors qu'elle n'est jamais neutre et participe à la construction de modèles de vie, dans la sphère domestique comme dans l'espace public.

● MARIE-PIERRE VIEU

SÉRIES, TÉLÉFILMS ET PLATEFORMES : L'ÉTAT DES LIEUX DE LA FICTION EN 2025

Une étude menée par l'ARCOM sur « les Français et les fictions », rendue publique en septembre 2025, tire des enseignements clairs sur le rapport des Français·es aux fictions.

Même si les Français passent globalement moins de temps devant les écrans, la fiction reste au cœur de leurs habitudes télévisuelles. Les séries et téléfilms continuent de rassembler largement, et la fiction française y occupe une place de plus en plus importante. Depuis 2019, les œuvres d'expression originale française (EOF) sont devenues majoritaires à la télévision, preuve que les publics restent attachés à des histoires qui leur parlent, ancrées dans des réalités sociales vécues.

Le grand succès du genre policier, auprès de toutes les générations, illustre à la fois la capacité de la fiction française à fédérer largement, mais révèle aussi un risque : si l'on ne soutient pas activement d'autres genres, on peut assister à une concentration des imaginaires préjudiciable à la diversité culturelle.

Sur les plateformes de streaming (vidéo à la demande par abonnement), les œuvres françaises sont un peu plus présentes qu'avant, leur part ayant doublé depuis 2020. Elles restent toutefois minoritaires face aux productions internationales, notamment parce que les grandes plateformes (Netflix, Canal+, HBO Max, Disney+, Prime Video) sont moins encadrées que les chaînes traditionnelles de télévision.

Cette situation montre l'importance de renforcer les politiques publiques pour soutenir la création française, mieux diffuser les œuvres et les rendre plus visibles. C'est une condition essentielle pour défendre notre indépendance culturelle à l'ère des plateformes.

LA TÉLÉVISION PUBLIQUE EN MODE RECONQUÊTE

Confrontée à ces évolutions, la télévision française a décidé de réagir. Premier investisseur national dans la fiction, France Télévisions ne se contente plus de suivre les évolutions du secteur : elle contribue désormais à en transformer les règles. En plaçant *france.tv* au cœur de sa stratégie, comme plateforme gratuite de référence pour la fiction, le groupe a opéré un virage important, rompant avec un modèle longtemps centré sur la seule diffusion télévisée.

Les 250 millions de vidéos vues depuis la rentrée ne traduisent pas seulement un succès d'audience, mais l'installation de nouveaux usages, fondés sur la complémentarité entre mise en ligne et diffusion à l'antenne. C'est le cas notamment avec *Il était deux fois*, l'adaptation de l'ex-

«
Renforcer les politiques publiques pour soutenir la création française une condition essentielle pour permettre à toutes et tous d'accéder à des récits variés et défendre notre indépendance culturelle à l'ère des plateformes. »

cellent polar de Franck Thilliez, qui a cumulé près de 5 millions de vidéos vues avant même sa diffusion linéaire sur France 2, et qui réalise aujourd'hui plus de 9 millions de vues, un record historique pour la chaîne publique. Ce fonctionnement permet à une plus grande diversité de genres et de formats de trouver leur public. Il favorise des œuvres singulières, audacieuses dans leurs récits et leurs formes, portées par une réelle liberté de création, capables de susciter de l'émotion, de l'adhésion et des discussions, notamment sur les réseaux sociaux. À l'inverse des plateformes commerciales largement guidées par les algorithmes, France Télévisions tente de continuer à faire vivre une vision du service public garante de diversité, de prise de risque et de construction d'imaginaires communs, posant clairement la question de son rôle spécifique dans le paysage audiovisuel contemporain.

● MARIE-PIERRE VIEU



Désenchantées

Municipales 2026

Le scoring de la CNL

Notez les candidat·es

Sur le logement

